



CHARTRE QUALITE

Définition

La charte qualité définit les engagements d'APV GROUPE envers ses clients

Elle rassure sur sa capacité à :

Dispenser des formations répondant à la demande de ses clients

S'entourer de prestataires respectant les valeurs fondamentales d'APV GROUPE

Vérifier régulièrement les compétences de ses intervenants et sous traitants

Etre réactif et joignable en apportant une réponse sous 48 h maximum

Respecter le Référentiel National qualité : Qualiopi

S'ancrer dans son environnement en exerçant :

- Une veille sur les évolutions légales et réglementaires
- Une veille économique sur l'évolution du secteur de la formation
- Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques

S'améliorer grâce à la collecte d'informations prise auprès de toutes les parties prenantes et mettre en œuvre de nouveaux axes de progrès.

Déclaration et référencement

APV Groupe dispose d'un numéro de déclaration d'activité 11 77 05143 77

Est reconnue par le référencement qualité des OPCO

Est à jour des documents à remettre aux autorités compétentes (bilans, impôts, etc)

A une assurance responsabilité civile

Accords contractuels, devis

Une convention de formation est signée entre APV Groupe et son client

Un contrat de sous-traitance est signé entre APV Groupe et son intervenant et/ou une convention entre APV Groupe et son prestataire

Analyse et mise en place de la formation

Accompagner le client dans l'analyse du besoin

Informé sur les prérequis nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée

Accompagner le stagiaire vers un processus de développement des compétences comme une certification par exemple

Conseiller et orienter vers d'autres possibilités en cas d'échec ou de difficultés (passerelles, équivalences, etc)

Adapter les programmes aux objectifs

Choisir son prestataire ou son intervenant sur la base de ses compétences, implications et savoir-faire.

S'adapter aux contraintes du client (intra, inter, accessibilité des locaux, besoin spécifique, mise à disposition d'une liste de référents AGEFIPH sur simple demande)

Fournir au stagiaire tous les documents pertinents en amont de la prestation (convocation, info accès, horaire, lieu, hébergement, etc)

Fournir au formateur et/ou prestataire tous les documents et informations nécessaires au bon déroulement de la prestation

APV groupe – 22 Rue Pierre Mendès France, BP 76 TORCY – 77202 MARNE LA VALLEE Cedex 1

R. C. S. Meaux 532 169 810 00027 – Numéro de TVA intracommunautaire : FR 022 532 169 810



Adéquation, démarche de progrès

Evaluation par le stagiaire : mesurer la satisfaction, et si les objectifs sont atteints

Evaluation par le client : mesurer la satisfaction afin de mettre en œuvre les mesures d'amélioration

Identifier les causes d'abandons, d'insatisfactions, d'échecs

Gérer les ruptures de parcours

Evaluation par l'intervenant : en vue de permettre un déroulement optimisée de la formation

Evaluation par l'OPCO afin d'améliorer la mise en œuvre des actions adhérents

Suivi d'objectifs mesurables

Tarifs

Nos tarifs sont disponibles en toute transparence sur demande par mail, via le site internet auprès de Patricia LEBRUN au 06.68.39.75.76, ou par mail : patricia.lebrun@apvgroupe.fr

Ils sont adaptés aux interventions demandées : intra, inter, nombre de personnes, etc

Accès aux informations

APV Groupe est visible en ligne à l'adresse suivante : www.apvgroupe.fr